

**Déclaration liminaire du SNES-FSU à la commission paritaire académique
avancement d'échelon
Mercredi 27 mars 2019**

Il nous paraissait important aujourd'hui de débiter notre séance sur un rappel de ce qu'est être fonctionnaire. Le fonctionnaire est au service de la Nation, de l'intérêt général. Les conditions dans lesquelles ils exercent ses missions sont formalisées par le statut, lequel comporte une partie législative, qui est votée par le Parlement.

Ainsi, conformément à la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1789, "*Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents*", l'Etat recrute par concours les meilleurs éléments d'une génération pour assumer les charges publiques. Pour se prémunir de la corruption, de la prévarication, pour s'assurer de leur loyauté à l'intérêt général et pour les préserver des sirènes des intérêts particuliers, l'Etat garantit une carrière aux fonctionnaires ainsi recrutés, carrière qui doit assurer leur statut social et leurs conditions matérielles d'existence sur l'ensemble de leur période d'exercice mais aussi après.

La réforme de la Fonction Publique envisagée, prévoit de développer la rémunération au mérite, au détriment du principe de carrière, mais aussi au détriment de la nécessaire solidarité des équipes et au détriment de l'intérêt général, car la rémunération au mérite et la culture du résultat qui la sous-tend peuvent faire primer l'intérêt personnel ou la loyauté envers le supérieur hiérarchique direct sur la loyauté envers l'intérêt général.

La généralisation annoncée du recours au contrat en lieu et place du recrutement de titulaires prépare un mouvement de bascule comparable à ce que l'on a connu des grandes entreprises publiques dans les années 90, où les personnels sous statut sont passés de la norme à l'exception.

Le dessaisissement des commissions paritaires, leur marginalisation dès le 1^{er} janvier 2020, romprait avec le mouvement de démocratisation de la fonction publique, qui a prévalu au cours du XX^e siècle, mouvement dont le programme du CNR et les lois *Le Pors* de 1983 / 1984 sont des jalons importants. L'opposition entre deux conceptions du fonctionnaire, celle héritée de la culture militaire, du fonctionnaire qui "*est un homme de silence: il sert, il travaille et il se tait*", et celle, héritée de la Résistance, du fonctionnaire citoyen, qui participe à l'organisation du service et à la gestion des carrières, parce qu'il est citoyen comme les autres, mais aussi parce qu'il est comptable du bon fonctionnement de l'Etat, fonctionnement qu'il connaît, sur lequel il a une analyse, un avis et des propositions pertinentes à formuler.

Comment ne pas voir à quel point le projet porté par cette majorité et ce gouvernement s'inscrit à rebours de ces principes fondamentaux de l'organisation de notre République, à quel point il trouve son inspiration dans une logique rétrograde.

Car le fonctionnaire citoyen, c'est aussi un fonctionnaire qui a le droit de s'exprimer, de donner son avis, de voir cet avis pris en considération, car il est acteur conscient du fonctionnement des institutions publiques auxquelles il participe. Il a le droit d'expression et il est associé aux prises de décision et à la mise en œuvre des politiques publiques. Approche rétrograde donc dans cet article 1 du projet de loi Blanquer qui prévoit qu'un fonctionnaire pourrait être inquiété dès lors que son administration considère qu'il a nuit à l'image et à la réputation du service public d'éducation ... A rebours de la démocratisation du fonctionnement de nos institutions à laquelle aspirent nos concitoyens !

Cher.e.s collègues, pensons aux raisons qui ont fait de nous des fonctionnaires, aux principes qui légitiment notre action au quotidien, à ce qui fait la richesse et la beauté de nos missions ... et convenons ensemble que ce qui nous motive est aux antipodes des conceptions philosophiques et politiques qui sous-tendent ces réformes des retraites, de la fonction publique, de l'éducation.

Nous sommes déterminés à les mettre en échec, au profit de politiques progressistes et démocratiques. C'est la raison pour laquelle nous appelons les fonctionnaires de l'Education Nationale à participer aux manifestations du samedi 30 mars 2019.

Venons-en à l'ordre du jour de notre instance, nous savons que cette Capa avancement d'échelon est attendue par les collègues qui espèrent, grâce à cet avancement, pouvoir améliorer financièrement leur quotidien dans un contexte de gel du point d'indice et de perte de pouvoir d'achat depuis des années.

Beaucoup ont été déçus par l'avis final émis par la Rectrice lors de leur rendez-vous de carrière, avis pas toujours en adéquation avec les avis des évaluateurs primaires. Certains collègues y ont vu d'ailleurs une non-reconnaissance si ce n'est un mépris du travail qu'ils font avec diligence et abnégation au quotidien. Impossible d'expliquer aux collègues qu'ils sont écartés de l'avancement pour des raisons de quotas instaurés en dehors de tout ordre légal. Beaucoup encore seront déçus lors de notre Capa, car ils n'obtiendront pas ce bonus non négligeable d'avancement dans cette période d'austérité. Toujours la faute à des quotas qui reproduisent les mêmes injustices que l'ancien système d'avancement puisque des collègues peuvent se voir privés de promotion alors que leur valeur professionnelle n'est pas à remettre en cause. Le SNES-FSU continue de revendiquer un avancement unique au rythme le plus favorable pour tous, afin de déconnecter totalement l'avancement de l'évaluation. Pour le SNES-FSU, il est donc urgent que la profession obtienne une véritable revalorisation financière et cela passe d'abord par la hausse de salaires pour tous les agents de la Fonction Publique via le dégel et l'augmentation du point d'indice.